

LA SOCIOLOGIE

Groupe d'Anarchistes
De Lille et Environs

n°26 bis
Octobre 2008



L'État, les collectivités publiques et le patronat imposent de nouvelles armes de contrôle social : multiplication des flics et des vigiles municipaux ou privés, généralisation de la vidéo surveillance, explosion et interconnexion des fichiers, etc. La règle du jeu est presque toujours la même : mesure ultra provocante vendue pour nous "protéger" ; réaction "citoyenne" contre l'atteinte aux libertés

FLICAGE

individuelles et collectives ; petit recul des puissances publiques et normalisation in fine d'un nouvel outil de contrôle, ensuite généralisé à l'ensemble de la société. Ne reste plus alors qu'à inventer un énième nouvel instrument

C'est ce processus qui nous a fait intégrer la présence des bidasses dans les lieux publics depuis 1995, qui a généralisé le prélèvement ADN pour tout délit supposé du moment qu'il ne concerne pas la chose financière. C'est aussi lui qui est à l'oeuvre dans les rebondissements du fichier EDVIGE, toiletté en un clone plus présentable pour le patronat : EDVIRSP.

Tout cet appareillage sécuritaire mis en place par la gauche (LSQ...) et la droite, joue évidemment sur des peurs largement entretenues par les médias de masse.

Comme nous sommes en "démocratie", de pseudo-garanties servent de gardiennes du temple des libertés : le conseil constitutionnel ... et la CNIL elle-même n'est plus aujourd'hui qu'un organisme consultatif alors que les fichiers informatisés se sont multipliés et pénètrent toujours plus loin dans notre intimité. Les promesses apportées lors de l'instauration d'un fichier fondent comme neige au soleil quand ce dernier est en place. Le FNAEG ne concerne plus seulement les terroristes et violeurs récidivistes. Quant à l'effacement total d'un fichier, il est illusoire. Quelles certitudes avons-nous que les mineurEs qui n'auraient pas/plus commis de délit jusqu'à leurs 18 ans seront effectivement retirés d'EDVIRSP ? Cela dit, pas d'inquiétude, Sarkozy n'énonçait-il pas récemment que le fichage n'était dangereux qu'en dictature ? Bientôt les nouvelles techniques de contrôle seront un gage de répression policiée.

L'un des arguments de vente des nouvelles technologies dans le champ de la répression est de pouvoir agir presque en direct contre la délinquance. C'est évidemment un leurre, tous les fichiers et caméras réunis ne peuvent servir qu'*a posteriori*. En revanche, l'omniprésence des agents et

des outils du contrôle social dans l'espace public (et de plus en plus privé) vise à faire peur aux "délinquantEs" potentiels. Plus insidieusement, cela pousse à s'autocontrôler, à intégrer un "flic mental". "Puisque je ne suis pas sûrE que ce que je veux faire est légal et que je suis surveilléE, alors je ne le fais pas". C'est là un moyen bien utile d'aseptiser nos comportements, particulièrement quand ils touchent aux luttes sociales. Plus encore, cette normalisation du contrôle et l'intégration, d'une part d'une aspiration à une société pacifiée d'où rien ne dépare, et d'autre part d'une réalité forcément dangereuse, nous pousse non seulement à nous contrôler nous-mêmes, mais aussi à fliquer les autres. On voit donc la délation se généraliser, les "grands frères" patrouiller dans les quartiers, et la violence à l'égard des déviantEs exploser. C'est ce processus que montre le film mexicain *La Zona* (2008). Un quartier fermé et ultra surveillé, réservé à la bourgeoisie, plonge dans une chasse à l'homme quand trois gamins, pauvres, osent pénétrer dans ce havre de paix et de prospérité.

C'est loin d'être une nouveauté, la logique sécuritaire, dans son discours comme dans sa pratique, cible toujours les pauvres et celles et ceux qui refusent ou contestent l'ordre social établi. C'est d'ailleurs à cela que sert le contrô-

le social. Aux appareils policiers et judiciaires, il faut aussi ajouter toutes les formes de contrôle informel dans lesquelles, aujourd'hui, les médias de masse jouent un

rôle essentiel. D'implicite en explicite on glisse vers de nouvelles normes qui rendent la contestation sociale de plus en plus difficile alors que les nouvelles règles établies favorisent les oppressions qu'elles soient étatiques, capitalistes, patriarcales...

Pour autant, il n'y a pas plus de fatalité au flicage généralisé qu'au capitalisme. Les résistances ne peuvent être cantonnées à un vague humanisme gnangnan. Des instit' qui refusent de remplir le fichier Base Élèves à celles et ceux

FICHAGE

SOCIAL CARNAGE

qui refusent que l'État prenne leurs empreintes génétiques, la résistance s'organise. A nous de l'amplifier et d'être solidaires face à la justice bourgeoise. Plus encore, c'est à nous d'imposer NOS normes de luttes et d'inverser un rapport de force trop favorable à la régression sociale.

Retrouvez-nous sur <http://lille.cybertaria.org>

ON ARRÊTE PAS

Dans cette société où rien n'est plus reconnu socialement que d'être un ingénieur qui innove, on n'ose imaginer à quel point l'évolution technologique est en progrès constants. Le succès de nombreuses séries télévisées comme Les Experts atteste de la fascination médiatique pour les techniques de police scientifique et ce, quels qu'en soient les présupposés moraux. Rien de plus insidieux pour nous apprendre à aimer leur camelote et les logiques qui les sous-tendent. Tout est toujours bon pour arrêter un violeur, un assassin, un terroriste : ADN, traces biologiques, écoute téléphonique. L'alliance de la "science" et de la police ne pouvant être que du côté du bien et de la vérité, nous aurions tout à gagner à la généralisation de ces pratiques diablement efficaces.

Appliquées à l'art du contrôle social, ces techniques laissent cependant présager du pire. Et à bien y regarder, leur banalisation n'a finalement plus grand chose à voir avec l'épanouissement du genre humain. A l'inverse, elles répondent à l'exacerbation constante du "sentiment d'insécurité" et à la fabrication en continu de "cette peur conservatrice et crépusculaire qui crée le désir d'avoir un maître qui nous protège". Petit passage en revue agrémenté de quelques utilisations pratiques d'aujourd'hui (et de demain).

La puce RFID (en anglais : Radio Frequency Identification)

Ce sont des puces électroniques qui véhiculent des données pouvant être lues à distance et, dans le cas des étiquettes dites actives, il y a également la possibilité d'écrire et de réinscrire des données. Dans le commerce, le RFID remplace progressivement les codes-barres et son utilisation industrielle vise souvent à assurer la traçabilité des marchandises. Appliquée à l'humain, RFID permet d'abord la localisation des personnes : au Japon, ces puces sont insérées sur les cartables de



certain-e-s écolier-ères ou directement sur leurs vêtements. Et ces possibilités sont dédoublées si on prend en compte la capacité d'enregistrement d'informations qu'offre la puce. Le groupe Applied Digital, qui a déposé une marque pour son petit rejeton du nom de VeriChip, implante d'ores et déjà ses puces sous la peau de patientEs d'hôpitaux, histoire, à n'en pas douter, de faire un geste pour l'environnement en se passant du carnet de santé. Cette même société propose d'en ajouter sous la peau des immigréEs contrôlés aux frontières, dans l'optique d'aider à "la maîtrise des flux migratoires".

Déjà, depuis 2006, l'Etat français produit des passeports électroniques contenant une puce RFID et il a dernièrement investi deux millions d'euros pour la création d'un centre national RFID. Des tests y sont effectués afin de coupler vidéosurveillance et RFID.

EDVIGE, FNAEG et les autres.

Le dernier né des 36 fichiers de police déjà existants, Edvige (pour Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Générale), a beaucoup fait parler de lui. Recensant des données sur l'orientation sexuelle, l'état de santé ou encore les relations adultères, photographies à l'appui, ce nouveau fichier franchit une étape importante en matière de flicage tous azimuts. Les justifications apportées n'ont rien d'original : la défense de "l'ordre public", alibi systématique pour assimiler contestation sociale et violence. Fait sans précédent, ces dispositions concernent aussi tous les individuEs dès 13 ans et amèneront à coup sûr les éléments de la classe laborieuse à porter très tôt l'étiquette fatale de classe dangereuse.



LE PROGRÈS !

L'acte de naissance d'Edvige, fin juin dernier, est paru au journal officiel en même temps qu'un nouveau service policier, la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur), fusionnant les deux grandes oreilles de la République : les Renseignements Généraux, jusqu'alors chargés de la surveillance des partis politiques, associations et syndicats, et la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), chargée elle de "prévenir" les actes de terrorisme. On se demande d'ailleurs pourquoi ses membres n'ont pas encore été parachutés sur le sol afghan.

Nous nous refuserons cependant à faire preuve d'ignorance crasse en feignant de découvrir qu'il existe, sous tous les régimes, des polices politiques. Le problème n'est pas dans l'aménagement des RG mais bel et bien dans leur existence. Et Edvige ne doit pas nous faire oublier que le flicage le plus dangereux demeure silencieux et invisible. Véritable chimère policière, cette logique du soupçon universel touche avant toutes choses des populations cibles : les étrangers, les mineurs des quartiers populaires, les gens du voyage, mais aussi leurs soutiens politiques. Le fichier ELOI est un exemple parlant, qui recense depuis fin 2007 les sans-papiers sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière mais aussi les personnes qui les hébergent et leur rendent visite en centre de rétention.

L'œil de Big Brother

2 à 3 millions de caméras de surveillance guettent aujourd'hui les lieux publics en France, même si les chiffres du ministère de l'Intérieur n'en reconnaissent que dix fois moins. La raison ? Beaucoup de ces dispositifs prospèrent en dehors du cadre légal. En juillet 2007, Alliot-Marie annonçait sa volonté de tripler le nombre de caméras d'ici 2009. C'est à ce point un enjeu idéologique que la ministre de l'Intérieur a récemment imposé dans les documents administratifs et sur les panneaux destinés à l'information du public, le néologisme de "vidéoprotection" parce que, dicit M.A.M, "le but des caméras est bien de protéger les citoyens". On s'en serait douté ! Mais disons que le regard froid de l'objectif a d'abord pour conséquence l'auto-inhibition de l'individu et l'intériorisation de la surveillance quasi permanente.

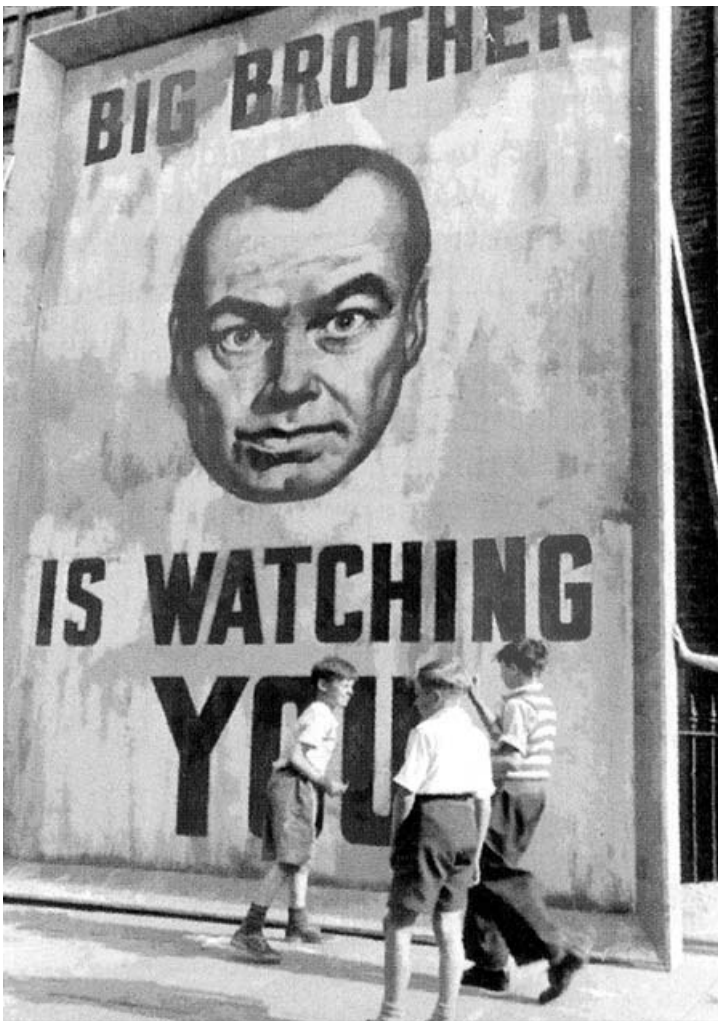
Le flic dans la tête



En matière d'enfermement, le bracelet électronique nous est régulièrement présenté comme le moyen de désenfler les geôles surpeuplées. Relié à la ligne du téléphone ou à un GPS, il est censé permettre le déroulement d'une vie familiale, affective et sociale. Le bracelet ne retient pas physiquement la personne, c'est elle qui doit s'imposer l'interdit de sa liberté, logique aliénante qui pose les barreaux à l'intérieur même du psychisme de l'individu. Dans les faits, l'extension de l'utilisation du bracelet électronique ne vient en réalité pas désenfler les prisons, mais à l'inverse sanctionner une foule de délits qui jusque là n'étaient pas ou moins sévèrement punis. Là où l'on pensait que le bracelet correspondait à un allègement de l'incarcération, il aboutit en fait à un renforcement du contrôle judiciaire et social... et pousse l'individu à devenir son propre maton.

CAS DE RÉSISTANCE

Au même titre que pour EDVIGE, l'argumentaire déployé pour la mise en place du FNAEG (fichier national automatisé des Empreintes Génétiques), relève essentiellement d'arguments médiatiquement bien mâchés. Dans le premier cas, Rachida Dati profitait d'une agression antisémite à Paris en juin dernier pour annoncer la bombe à venir. Dans le second, il s'agissait, sous la gauche, de fichier les délinquants sexuels¹, avant que de l'exception, on ne passe à la règle pour touTEs. Dans les deux cas, l'Etat contourne habilement toutes les formes de contestation : il franchit les étapes pas par pas, simulant le dialogue si besoin, taillant la face émergée de l'iceberg au gré des oppositions circonstancielles, pendant que les logiques de fond s'installent durablement.



Le FNAEG recèle pendant 25 ans l'ADN de personnes soupçonnéEs de petits délits (vols, tags et " dégradations " diverses, outrage et rébellion). Aujourd'hui, le fichier est alimenté tous les jours par les gardes à vues les plus banales : il suffit que pendant celle-ci, un agent vous notifie le prélèvement ADN et direction le toubib du comico. En cas de refus, vous risquez la mise en examen, et pendant celle-ci, un autre agent a le droit de vous notifier une seconde

convocation pour un second prélèvement etc. etc.

Lundi 25 aout, à 14h, s'est déroulé au TGI de Marseille le procès d'une personne ayant refusé de se soumettre au prélèvement ADN. Un rassemblement de soutien réunit 80 personnes devant le tribunal.

Dès 13H30 un dispositif policier se met en place à l'entrée du tribunal. Prétendant "un procès sensible" et une prétendue surcharge dans la salle, un barrage empêche de rentrer dans le bâtiment.

La juge présente le cadre de l'interpellation : expulsion d'un squat (avec GIPN et Cie) avec une plainte pour dégradation. Puis vient le palmarès de l'accusée, quelques menus délits et la qualification en récidive du "refus de prélèvement biologique". Demande de prélèvement réitérée par les flics, suite à une fiche de recherche lancée automatiquement par le FNAEG, pour la seule raison qu'elle l'a déjà refusé.

L'accusée explique son refus : rejet du déterminisme génétique et refus d'une société de contrôle où chaque individu est tracé comme une marchandise, un numéro, un code barre. Le procureur met l'accent sur le fait qu'il y a d'autres manières d'exprimer son désaccord face à la loi et requiert un mois avec sursis. L'avocat demande à la justice d'entendre "les raisons idéologiques" du refus et d'appliquer "un jugement clément", compte tenu du "profil de l'accusé" et de "la pertinence de ses propos".

Pressée que la foule, venue en soutien devant le tribunal, dégage de là, la cour suspend l'audience immédiatement pour délivrer son verdict rapidement : 300 euros de jours amendes², soit 30 jours à 10 euros, avec 20% de réduc si l'amende est payée dans le mois.

Il n'est pas inutile de se mobiliser sur et autour des procès, et que ce genre de mobilisation ne peut que faire pencher la balance du côté des accuséEs, tant il est vrai que le rapport de force, aussi minime soit-il, incommode et dérange la justice et ses sbires...

Source : A-infos.

Nous Ecrire :

GDALÉ c/o CCL
4, rue de Colmar 59000 LILLE

e-mail :

1groupeanarlille@no-log.org

web : <http://lille.cybertaria.org/gdale>

1. Plus de 99% des auteurs d'agressions sexuelles sont des hommes, le terme est volontairement non féminisé.

2. Soit la personne paie la somme totale, soit elle va en prison pour le nombre de jours associés à la peine.

**Groupe D'Anarchistes
De Lille et Environs**

